

Asfad – I.S.G. REDON RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Intervenant Social en Gendarmerie (ISG)
Territoire de la Brigade autonome de REDON

SOMMAIRE

INTRODUCTION : le cadre d'intervention				
1. Un dispositif qui s'étend au niveau national	3			
a) L'origine du poste	3			
b) La mise en œuvre	3			
c) l'ISG : un maillon indispensable dans le maillage partenarial	4			
2. L'Activité de l'ISG sur l'année 2019	5			
a) Nombre de dossiers traités	5			
b) Caractéristiques principales des bénéficiaires				
c) Nature des problématiques rencontrées	5			
3. La participation à des groupes de travail et à des formations	6			
a) La participation à l'ANICG	6			
b) La participation au groupe d'échange local sur les violences intra-familiales du secteur de Redon	7			
c) La participation au CISPD	7			
4. Conclusion	7			
ANNEXES	8			

Introduction: le Cadre d'intervention

L'Intervenant Social en Gendarmerie sur le territoire d'intervention de la brigade de Redon se réfère pour son activité, à la convention annuelle pluripartite signée le 25 octobre 2018 entre l'État, le Département, le Groupement de Gendarmerie, les 5 communes signataires (REDON, SAINTE MARIE, BAINS SUR OUST, RENAC, LA CHAPELLE DE BRAIN) et l'Asfad. Elle s'engage pour les 3 années à venir.

1. Un dispositif qui s'étend au niveau national

a) L'origine du poste

La volonté de développer des postes d'Intervenants sociaux en Commissariat et en Gendarmerie s'est amorcée il y a plus de 20 ans au niveau national.

La concrétisation s'est faite de façon très progressive et a émergé dans le département d'Ille- et-Vilaine en 2006 avec la création du poste d'Intervenant Social en Commissariat, à l'Hôtel de Police de RENNES, porté par l'Asfad.

Depuis, un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie a été créé en 2013 sur la compagnie de VITRÉ, d'abord à l'initiative de Vitré Communauté, puis porté en 2016 par l'Asfad.

Début novembre 2018, un poste a été créé sur la Brigade autonome de REDON portée également par l'Asfad. Le poste est en place depuis le 15 octobre 2018 et depuis le 5 novembre 2018 sur site.

Un autre poste d'ISG, porté par l'AIS35, a été créé à St Malo.

b) La mise en œuvre

L'Association, en concertation avec les financeurs, a recruté une Assistante de Service Social de formation, à 50 % (40 % en brigade et 10 % en temps institutionnel à l'Asfad et/ou en formations).

Le territoire d'intervention comprend le secteur de la Brigade de REDON, incluant les communes de REDON, SAINTE MARIE, BAINS SUR OUST, RENAC et LA CHAPELLE DE BRAIN.

Organisation du poste

Pour être à proximité des habitants et des équipes de gendarmerie, l'ISG assure toutes les semaines des permanences au sein de la Gendarmerie.

Organisation du temps de travail:

Lundi: 9h- 13h: réunions Institutionnelles à l'Asfad (2 lundis par mois) / 9h – 12h: Brigade de

REDON

14h-18h: Brigade de REDON

Mercredi: 9h-12h / 14h-18h: Brigade de REDON

Vendredi: 8h-12h: Brigade de REDON

Les temps de rencontre avec les bénéficiaires ont lieu prioritairement en Gendarmerie et sont limités aux horaires d'ouverture de la Brigade pour des raisons de sécurité.

Les permanences à la Gendarmerie sont publiques pour constituer des repères avec les personnes accueillies dans les locaux. Cependant, pour des raisons pratiques, il est préférable de prendre rendezvous en nous contactant directement sur la ligne fixe ou bien sur la ligne mobile.

L'origine des demandes d'intervention

La saisine de l'ISG se fait principalement par les Gendarmes, par le biais d'une fiche de saisine type (cf. annexes), dès qu'ils repèrent un besoin ou une situation qui relève de difficultés sociales et/ou familiales.

Après saisine, une prise de contact par téléphone ou par courrier est effectuée rapidement avec les personnes, pour leur proposer un entretien si elles les souhaitent.

Une orientation via les partenaires est aussi possible. Il peut s'agir de personnes déjà connues des services de Gendarmerie, ayant besoin d'être accompagnées, écoutées, renseignées sur une procédure. Il peut s'agir également d'orientation de situations dans le cadre des violences conjugales, où la victime doit être informée et conseillée en fonction de son choix concernant une procédure judiciaire ou administrative.

c) l'ISG : Un maillon indispensable dans le maillage partenarial.

L'ISG est un maillon important dans la chaîne partenariale. En effet, sa place privilégiée au sein de la Gendarmerie lui permet de prendre connaissance des situations en premier lieu.

Cependant, l'ISG n'a pas pour mission de réaliser des accompagnements sur le long terme. La finalité recherchée est de prévenir la dégradation des situations sociales et familiales, en réorientant les personnes en détresse vers les interlocuteurs compétents et présents sur le territoire.

Il est indispensable d'entretenir les relations partenariales et de connaître les dispositifs existants.

Ainsi, au cours de l'année 2019 :

- rencontre et présentation du poste à la juriste d'AIS 35
- présentation du poste au CRIFEM
- participation à la CISPD et présentation du poste et missions avec la Responsable de service
- participation à la journée d'inspection de la Brigade de REDON
- présentation du poste et échanges auprès des maires
- présentation des missions de l'ISG au CDAS de REDON avec la Responsable de service et la Direction du Pôle Cohésion Sociale de l'Asfad.

2. L'Activité de l'ISG sur l'année 2019

a) Nombre de dossiers traités

Sur l'année 2019, l'ISG a été saisie 83 fois, avec 78 situations rencontrées, soit un taux de retour sur mises à disposition de 94 %.

D'ailleurs, 66,7 % des dossiers émanent directement des services de la Gendarmerie et 12,8 % sont des sollicitations directes des usagers. Le reste émanant des partenaires.

Les secteurs géographiques concernés :

- 52,5 % de REDON
- 9 % SAINTE MARIE
- 3 % RENAC
- 4 % LA CHAPELLE DE BRAIN
- 10,5 % BAINS-SUR-OUST
- 21 % hors secteur (dont plus de 65 % des communes de la Brigade de PIPRIAC).

123 entretiens ont été réalisés. Certaines situations ne nécessitent qu'une seule rencontre, cependant, certaines personnes ont besoin de plusieurs rendez-vous. Cela peut s'expliquer par un isolement important des personnes qui peuvent investir davantage la rencontre avec le service.

b) Caractéristiques principales des bénéficiaires

Sur les 78 situations traitées, 89,8 % ne sont pas connues des services sociaux.

Cela positionne l'ISG comme l'interlocuteur premier pour beaucoup de personnes et familles avec des difficultés sociales et/ou familiales.

Les victimes constituent 60,3 % des personnes rencontrées et la tranche d'âge majoritaire est celle de 26-60 ans.

60,3 % des bénéficiaires sont comptabilisés comme victime au sens où une dénonciation a été déposée en Gendarmerie (plainte ou renseignement judiciaire) et/ou une procédure est en cours.

33,7% des bénéficiaires engageaient juste une démarche de conseil.

c) Nature des problématiques rencontrées

70,5 % des situations pour lesquelles nous avons été interpellés portaient sur des faits de violence.

L'ISG est notamment intervenue auprès de 28 femmes victimes de violences conjugales ou extra conjugales.

Les autres dossiers portaient sur des faits sans violence véritablement caractérisée, ce qui n'exclut pas un contexte de vives tensions ou générant de grandes préoccupations.

Nous répertorions ainsi dans cette classification :

- les parents d'enfants en difficulté ou à risque et les différends liés à la garde des enfants
- les conflits conjugaux ou les séparations difficiles
- les personnes isolées en difficulté sociale
- les personnes atteintes de troubles psychiques en difficulté
- les différends de voisinage sans violence.

Dans toutes les situations traitées, seulement 15,5% font l'objet d'une réorientation vers le service de Gendarmerie. Cela montre que pour la plupart des situations, une réponse sociale a été jugée plus pertinente et aidante que celle de la saisie judiciaire.

Le besoin identifié relève en revanche à 32 % d'un contact avec un service social et à 33 % d'un rapprochement avec un service médical.

Les besoins peuvent bien entendu être pluriels et se compléter les uns les autres.

3. La participation à des groupes de travail et à des formations

Durant l'année, nous avons eu l'opportunité de participer à plusieurs formations et congrès :

- « Le positionnement professionnel de l'ISCG » à PARIS sur deux journées (juin 2019 ANISCG)
- Congrès Vents d'Ouest à SAINT MALO sur deux journées : « Accueil et traitement des violences conjugales et intra familiales » (décembre 2019- PEGASE PROCESSUS)

a) La participation à l'ANICG

L'Asfad est adhérente de l'ANISCG (Association Nationale des Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie), l'ISG participe au même titre que ses homologues sur le territoire aux différentes rencontres et formations proposées par l'Association.

Deux rencontres par an ont lieu par région. Ces temps permettent aux ISCG du Grand Ouest de se retrouver et de réfléchir ensemble sur leur quotidien et leurs pratiques professionnelles. Cette mutualisation des expériences permet surtout de lutter contre l'isolement avec :

- la transmission des informations nationales
- l'accueil des nouveaux ISCG du territoire
- l'échange sur les difficultés rencontrées dans notre organisation
- l'échange sur des situations sociales complexes.

Le Coordinateur de l'Association diffuse régulièrement par mail des informations pertinentes pour la fonction et reste un interlocuteur mobilisable en cas de situation juridiquement litigieuse et de difficultés d'exercice des missions au sein des commissariats/gendarmeries.

Une journée nationale de l'ANISG le 8 novembre à Paris a présenté le lancement de l'Observatoire National de l'ANISCG, les expérimentations sur le territoire national et un outil présentant les spécificités d'encadrement des postes ISCG.

b) La participation au groupe d'échange local sur les violences intrafamiliales du secteur de Redon

Un groupe de travail avec les différents partenaires de la Communauté de communes de pays de REDON se réunit environ une fois par trimestre afin d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences intrafamiliales.

Depuis plusieurs mois, il émerge la volonté des professionnels associés à ce groupe de faire du lien avec celui du Pays des Vallons de Vilaine pour mutualiser les réflexions et les projets de formation retenus.

En effet, à la suite du projet du 5 octobre 2018 qui avait permis la mise en place d'une conférence débat animée par Karen SADLIER sur les violences dans le couple et les répercussions sur les enfants, des perspectives pour une nouvelle action semblent portées communément. Il est donc envisagé pour 2020, une formation pratique à l'accompagnement à la parentalité avec une volonté de bénéficier d'une formation avec des outils concrets d'intervention auprès des publics.

En 2019, ce groupe d'échanges a permis de mettre en place une formation à destination des professionnels sur le repérage des victimes de violence conjugales, avec l'intervention des Professeurs PIGNOL et VILLERBU, membres de l'Association de Criminologie et Victimologie de Bretagne.

c) La participation au CISPD

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a pour objet d'éviter de multiplier les instances de prévention. Depuis la création du poste d'ISG en octobre 2018, l'Asfad a été associée avec l'ISG au groupe de travail.

4 - Conclusion

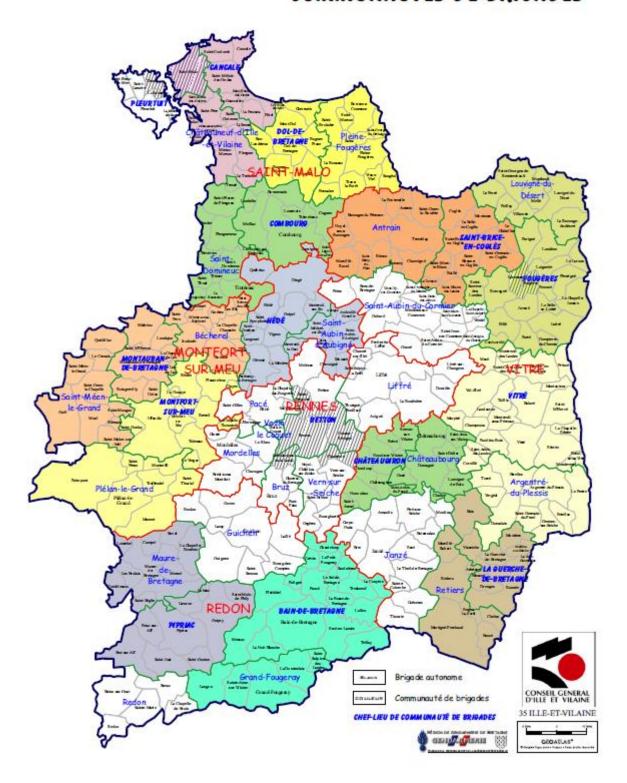
Au fil des années, la pertinence de ces postes se vérifie et se confirme, quels que soient les motifs d'intervention. Les violences conjugales et intrafamiliales constituent une part importante des saisines de l'ISCG.

Nous avons pu constater en fin d'année 2019, avec le Grenelle sur les violences conjugales et sa déclinaison au niveau du Département ou des territoires, que ces postes étaient très attendus comme un maillon de dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violence existants mais qui restent à améliorer comptetenu de l'augmentation des situations signalées.

ANNEXES

- 1) Carte des brigades
- 2) Carte de Visite de l'ISG
- 3) Fiche de saisine ISG

COMMUNAUTÉS DE BRIGADES



ANNEXE 2



Madame Emilie DA SILVA COSTA

Intervenante Sociale en Gendarmerie

Brigade Autonome de Redon

■ 6 rue de la Riaudaie – 35600 REDON

① Ligne directe: 02.99.72.58.49 / 06.43.20.68.36

@ emilie.da-silva-costa@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Permanences à la Brigade de Redon :

Lundi : 9h-18h

Mercredi: 9h-17h30

Vendredi: 8h-12h

Asfad

146 D rue de Lorient – 35044 RENNES cedex ① 02 99 59 60 01

ANNEXE 3

FICHE DE SAISINE DE L'INTERVENANT SOCIAL GENDARMERIE

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Informations à destination exclusive de l'ISG communiquées dans le cadre d'une situation de détresse sociale identifiée

- Cette fiche ne se substitue pas à l'ouverture d'une enquête judiciaire en cas d'infraction -					
	ORIG	INE DE L'ALERTE			
	unité à l'origine de l'alerte : ou escadron				
Date, heure	et lieu des faits ou intervention :				
	PERSON	NE(S) CONCERNÉE(S)			
	IDENTITE DE LA	A PERSONNE MIS(E) EN CAUSE			
	Sexe Nom	Prénom			
	Situation de famille	Validité état-civ Identité décl			
	Date naissance	e Postal Pays France	INSEE		
	Adresse	Transc			
	Commune résidence et Code Postal	Pays IN.	SEE		
	N° de téléphone N° tph portable	Profession	<i>Nationalité</i> Française		
	e-m@il	Fax			
		SITUATION			
Nature des	s faits :				
	☐ physiques ☐ psych	nologiques			
	☐ Harcèlement ☐ Abus de confiai	nce Conflits			
	☐ TEH ☐ Dérive sectaire	☐ Radicalisation			
	☐ Atteinte aux biens (vol, dégradations,)			
	☐ Difficultés éducatives / autorité paren	tale			
	☐ Conduites à risques (fugue, addiction	s, TS, dépression,)			
	☐ Autres				

Facteurs aggravants :					
	☐ Alcool ☐ Stupéfiants ☐ Santé				
	□ Logement en désordre et/ou sale				
Présence d'enfants : (en cas de réponse positive, précision possible identité et âge de l'enfant)					
Fréquence des interventions :					
☐ Situation non connue ☐ Interventions multiples					
Positionnement sur une intervention ISG :					
1 Collidation	□ N'a pu être informé du dispositif				
	☐ A refusé sur l'instant l'intervention ISG				
	Accepte et peut être contacté par téléphone				
Mesures pris	ses : □ Aucune □ MCG □ RJ □ PVE				
	Aucune Livicg Liky Lipve				
	ÉLÉMENTS DE SITUATION				